

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2 décembre 2020

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en visioconférence le mercredi 2 décembre 2020 à 9h00, sous la présidence de M. UTHURRY Bernard.

Ont assisté à la visioconférence :

### Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics intéressés à la formation

- |                        |  |
|------------------------|--|
| - Mme CHAVANNE Marine  | Direction Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) des Pyrénées-Atlantiques |
| - M. BORDENAVE Sylvain | Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques   |
| - Mme BLONDEAU         | Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Pau                               |
| - M. UTHURRY Bernard   | Conseiller régional  |
| - Mme PIZEL Sylvia     | Mairie de Montardon  |
| - M. CHAVIGNON Romain  | Institut National de l'Origine et de qualité (arrivée à 10h35)                           |

### Représentants élus du personnel

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| - Mme CAMAU Karine          | Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance |
| - M. LANOT Jean-Michel      | Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance |
| - M. LASARROQUES Christian  | Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance |
| - M. LAPORTE Jonathan       | Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance |
| - M. PARODI Philippe        | Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance |
| - Mme ZEGDANE Coralie       | Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance |
| - Mme GALLO Catherine       | Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation      |
| - M. POUTS Hervé            | Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation      |
| - Mme IRIARTEGOITY Mireille | Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation      |
| - M. ROTUREAU Denis         | Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation      |

### Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| - M. LASSERRE Yan              | Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires                                   |
| - M. SAUVAGET Arthur           | Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires                                   |
| - M. HERVE Didier              | Représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires (arrivée 9h25) |
| - Mme POUEMYROU BOUCHET Nadège | Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricoles des Pyrénées-Atlantiques            |
| - M. IRATZOQUI Jean-Christophe | Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  |
| - Mme BOUDASSOU Claudine       | Mutualité Sociale Agricole  |

### Membres à titre consultatif

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| - Mme REGONDAUD Fabienne | Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.)<br>Service Régional de la Formation et du Développement Nouvelle-Aquitaine (S.R.F.D.) |
|--------------------------|---|

- M. SOMMER Guy	Directeur de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- M. AREBOLLE Maxime	Directeur du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (C.F.P.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme SAVARY Valérie	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
- M. BUREAU Arthur	Directeur de l'exploitation agricole d'Oloron-Sainte-Marie
- M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
- Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du Centre de Formation d'Apprentis Agricole (C.F.A.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme DACHARRY Delphine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. de Montardon
- Mme LAPLACE NOBLE Karine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Oloron
- M. BASTIDA Sylvain	Proviseure du Lycée Professionnel Agricole (L.P.A.) d'Orthez
- Mme LENDRES Patricia	Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme MIRASSOU Sandrine	Proviseure du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (L.E.G.T.A.) de Montardon
- M. LARRERE Jean-Luc	Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire Générale de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- M. BRAGUE Mickael	Gestionnaire du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
- M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire du C.F.A.A.
- Mme DOUCY Julie	Conseiller Principal d'Éducation (C.P.E.) au L.E.G.T.A. de Montardon
- M. FUMAT Christophe	Responsable du S.A.C.D. Halle Technologique
- Mme LOUSTAU Christine	Secrétaire de séance

Etaient absents ou excusés :

- M. NOIROT Bernard	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- Mme AUDRAIN-GRANGIEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Atlantiques
- Mme FELMANN Isabelle	Représentant élu des parents d'élèves, étudiants ou apprentis
- Mme PUCEL Marie-Lise	Représentant élu des parents d'élèves, étudiants ou apprentis
- M. MINVIELLE Michel	Conseiller régional
- M. CARRERE Thierry	Conseiller départemental
- M. TRISTANT Xabi	Jeunes Agriculteurs
- M. CAMPAGNE Jean-Louis	Confédération Paysanne
- Mme LABAN DE NAYS Hélène	Directrice adjointe chargée des exploitations agricoles et du développement
- M. EGAL Benoît	C.P.E. au L.P.A. d'Orthez
- M. CONSTANTIEUX Hervé	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Hasparren
- Mme COURTES Emilie	C.P.E. au L.E.G.T.A. de Montardon

M. UTHURRY souhaite la bienvenue à tous les membres participants et en particulier à M. Guy SOMMER pour son premier conseil d'administration sur l'Agrocampus 64. Il a une pensée pour Mme DETAILLE qui est depuis septembre, chef du SRFD Occitanie. Il indique l'originalité de ce conseil d'administration par son organisation en visioconférence liée à l'activité COVID. Il informe les membres que la tenue de ce conseil d'administration en visioconférence amène un certain nombre de conseils dont la demande d'éteindre le micro, de signaler la prise de parole par l'activation de la main et d'être synthétique dans les présentations et les commentaires. Un certain nombre de participants sont excusés. Il demande si personne ne s'oppose à l'enregistrement de la séance afin de faciliter le compte-rendu de séance. Il n'y a pas d'opposition. Il précise que Mme LOUSTAU assurera le secrétariat pour l'administration et demande un/une deuxième secrétaire parmi les représentants élus du personnel. M. PARODI se propose. M. UTHURRY demande également l'autorisation de rajouter deux délibérations ; l'une concernant la candidature du LEGTA de Montardon pour l'obtention du Label d'un internat de l'excellence et l'autre portant sur des conventions de mutualisation entre le LPA d'Orthez, le lycée Molière et Francis JAMME. Il n'y a pas d'opposition.

## Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>ER</sup> juillet 2020

M. UTHURRY demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme MIRASSOU informe les participants que pour limiter les nuisances sonores, les micros seront coupés par l'administrateur de la visioconférence et que les participants qui souhaitent intervenir peuvent lever la main ou utiliser le chat afin que l'administrateur leur donne la parole. Elle a enregistré 20 membres élus présents. Afin de gérer le nombre de votants aux délibérations, il est demandé aux membres élus qui quitteraient la visioconférence avant la fin du conseil d'administration d'indiquer par le chat leur nom, prénom et heure de départ.

## Rapport du Directeur de l'Agrocampus 64

et

### Présentation des délibérations concernant l'organisation interne des centres de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques

M. SOMMER indique que s'il devait y avoir des votes à bulletin secret, un numéro de téléphone a été transmis par mail aux membres votants pour leur permettre d'envoyer leur vote par SMS. Ce numéro de téléphone correspond au téléphone de permanence sur lequel aucun numéro n'est enregistré. Il est vérifié que tous les membres ayant droit de vote ont bien eu le numéro. Il parle de l'Agrocampus 64 et des conseils des 8 centres et du SACD (Service à comptabilité distincte) qui ont eu lieu et qui n'ont pas posé de problème particulier. Aujourd'hui, une synthèse des activités des centres va être présentée. Il est heureux d'être dans cet établissement depuis trois mois. Ce 1<sup>er</sup> trimestre 2020/2021 est marqué par la gestion de la crise COVID et la mise en place des mesures pour protéger les usagers. De ce fait, le fonctionnement pédagogique de l'établissement est perturbé et les projets sont mis en veille. Il remercie l'ensemble de la communauté éducative, les parents et les apprenants pour leur engagement, leur civisme et leur compréhension dans l'application des protocoles et des mesures des gestes barrières.

Mme MIRASSOU fait un point sur la situation COVID. Compte tenu du nombre de personnels et d'apprenants sur les différents centres, l'établissement a été peu touché. Six personnels et trente apprenants ont été testés positifs. Il y a eu peu de cas asymptomatiques mais pas mal de cas contacts difficiles à gérer.

M. SOMMER présente la délibération modifiant le règlement intérieur du conseil d'administration. Il précise que cette délibération a été abordée avec les représentants des personnels et qu'il a été rajouté à l'article 5 « Lors de circonstances exceptionnelles, le Président du Conseil d'administration peut décider de tenir le conseil d'administration en distanciel, au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle. Les membres à distance votent alors valablement, conformément à la réglementation en vigueur ». Cette délibération est exécutoire dès son adoption.

M. UTHURRY la met au vote.

**Délibération n°2020-2-57 / Adoptée à l'unanimité**

---

Mme AUDURIEAU propose une délibération réglementaire concernant les autorisations données au directeur de l'EPLFPA pour la réalisation des missions de l'établissement. Cette délibération est présentée à chaque changement de direction et au premier conseil d'administration suivant la prise de fonction.

**Délibération n°2020-2-58 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. LANOT souhaite remercier Mme LENDRES, M. BRAGUE et les personnels du LPA d'Oloron pour le travail et les aménagements effectués durant cette crise sanitaire avec notamment le passage en demi-groupe.

M. SOMMER fait un point sur la formation initiale. Il note pour l'ensemble des établissements, de très bons résultats aux examens avec 94 à 95% de réussite et un taux de mention très élevé (65%). Il mentionne depuis cinq ans une baisse des effectifs dans les classes entrantes, plus particulièrement en seconde générale et technologique et en seconde professionnelle. Un travail est amorcé sur la communication et sur les conditions d'accueil à l'internat qui pénalisent le

LEGTA. Sur le LPA d'Oloron, le bac pro SAPAT rencontre des difficultés de recrutement. La création d'un nouveau plateau technique pour cette filière devrait permettre d'attirer plus de jeunes.

Mme LENDRES explique que la filière SAPAT (Services aux personnes et aux territoires) est en difficulté depuis plusieurs années en raison des conditions techniques. Les installations sont anciennes et des inspecteurs de l'enseignement agricole ont d'ailleurs alerté le ministère à ce sujet. Un dossier a été présenté au Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine pour améliorer les conditions d'accueil. La construction d'un plateau technique comprenant un pôle soins aux personnes, petite enfance, personnes âgées, une cuisine pédagogique et un local d'entretien a été demandé pour former les élèves SAPAT. Elle informe les membres que le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine a donné son accord pour la réalisation de ce projet. Une étude de faisabilité aura lieu début 2021 pour déboucher sur la construction du plateau en 2022. Avec 185 élèves et 90 apprentis sur le site, le LPA d'Oloron manque de place. Concernant l'actualité du centre, le renouvellement du label « lycée des métiers de la montagne » est en court. Le dossier a été déposé en décembre 2019. Une délégation du rectorat est venue la semaine dernière. Le dossier a pris du retard en raison de la crise COVID.

M. LANOT remercie le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine pour la réalisation du plateau technique pour la formation SAPAT. Il signale que des enseignants investis dans cette filière sont partis. Ces enseignants étaient agents contractuels et on été reçus à des concours de l'Education Nationale. Il souhaite un dialogue de gestion constructif pour parvenir à pérenniser les postes de cette filière. Il remercie le SRFD pour avoir remis le poste d'espagnol sur la dotation des titulaires.

Mme REGONDAUD transmettra ces éléments au chef de service et au chef de l'unité gestion des moyens qui est en charge de ce dialogue de gestion. Elle pense que s'il y a des pérennisations qui posent problème, ce n'est pas un défaut de la volonté de l'autorité académique. Cela vient de l'application des modes de gestion par rapport aux postes et aux ETP (Equivalent temps plein) qu'on accorde et qui sont pérennisables ou non. Elle note qu'il y a eu un effort sur le poste d'espagnol et qu'il est demandé à ce que ça soit étendu.

Mme LENDRES précise que sur la filière SAPAT deux postes d'enseignants techniques sont fléchés ; un poste de titulaire et un poste de contractuel. Elle pense que si on demandait la transformation du poste de contractuel en titulaire, la centrale suivrait. La difficulté est que même sur le poste de titulaire, aucun enseignant titulaire ne se positionne. Le LPA est confronté à un turn-over de contractuels. Il n'y a pas de concours en économie sociale et familiale au MAA. Aussi ces contractuels tentent le concours à l'EN. Depuis quatre ans, deux d'entre eux l'ont réussi et ont quitté le LPA.

Mme MIRASSOU parle du problème de recrutement sur le LEGTA et d'un travail en cours. Le point noir étant l'internat qui n'est plus aux normes. Il n'y a pas de chambre étude ou de salle de détente ou de travail. Aussi les jeunes font le choix d'aller ailleurs. L'internat de 250 places nécessite des moyens importants. Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine a été interpellé et a eu une écoute attentive à ce sujet. Aujourd'hui, le LEGTA a l'opportunité de déposer un dossier de candidature pour le « Label Internat du XXI siècle » et dans le cadre du plan de relance avec une demande de cofinancement Etat/Région.

M. SOMMER évoque également la résidence étudiante qui est vétuste et qui doit être réhabilitée. Ce dossier a pris du retard avec la crise COVID.

Mme MIRASSOU précise que le projet de rénovation de cette résidence prévoit des chambres plus petites, des sanitaires mieux adaptés et un projet éducatif pour permettre à la fois le travail et la détente dans ce lieu de vie.

M. BASTIDA annonce que le LPA d'Orthez a obtenu le label E3D (Ecole/Etablissement en démarche de développement durable) en juillet dernier. Ce dossier est porté par le LPA d'Orthez et les lycées Molière et Francis Jammes. C'est un projet atypique qui a été relayé par la presse locale et qui a donné lieu à la constitution d'un groupe d'éco-délégués. Plusieurs idées ont émergé et l'idée fédératrice au sein des bac pro des trois lycées est la création d'un city stade avec des matériaux recyclables. La rectrice rencontrera les élèves pour la présentation du projet et remettra le label le 17 décembre.

M. SOMMER accueille Mme CLEMENT qui vient de prendre la direction du CFAA des Pyrénées-Atlantiques et annonce de très bons résultats aux examens surtout en BTS avec 100 % de réussite dans toutes les filières. Le CFAA enregistre une hausse des effectifs (+10%) certainement due à la réforme de l'apprentissage et la prime COVID.

Mme CLEMENT parle de filières toujours en difficulté (BTS TC, DATR, SAPVER) et de deux gros enjeux pour 2021 en terme de qualité. Il s'agit d'une part, de l'obtention de la labellisation qualité au niveau régional. Le dépôt du dossier est pour le 21/01/2021. D'autre part, suite à la réforme de l'apprentissage, le CFAA a l'obligation d'obtenir la certification Qualiopi (certification généraliste) ou QualiFormAgri (certification adaptée à l'agricole). L'Agrocampus a fait le choix d'être certifié QualiFormAgri. Le CFPPA, déjà certifié Qualiopi depuis 2016, doit renouveler sa certification en fin d'année ou début 2021.

M. SOMMER évoque les bons résultats aux examens en formation continue et la remise en route d'un certain nombre de stages avec une bonne reprise en septembre. Il subsiste, cependant, des difficultés de recrutement sur des dispositifs non adaptés au public visé avec des formations de trop longue durée. Par contre, il y a une très forte demande en licence et en BPREA pour des personnes en reconversion. Le taux d'installation est important dans la région.

M. ARREBOLLE dit que c'est une rentrée particulière avec des parcours de formation difficiles à remplir. Le CFPPA travaille à diversifier ses sources de financements. C'est notamment le cas avec la mise en place d'un CQP (Certificat de qualification professionnelle) viticole sur la filière Irouleguy. Ce CQP fait suite à la demande de la cave et du syndicat de défense pour travailler le contenu de formation et l'adapter aux exigences locales. Il s'agit notamment de développer le vignoble et d'assurer le besoin en recrutement. Huit stagiaires ont démarré la formation en octobre. Il a fallu adapter localement cette formation au terroir d'Irouleguy, au vignoble et à des pratiques particulières. Le CFPPA a la chance d'avoir des partenariats forts avec la filière viticole avec trois professionnels entièrement impliqués dans la formation. Ce dispositif est financé par du contrat de professionnalisation. Le CFPPA travaille avec pôle emploi pour compléter les financements et alléger le coût de la formation pour les entreprises. La formation se déroule à Irouleguy et fonctionne bien. Il espère que les résultats seront bons pour poursuivre le travail avec la profession et le territoire. Le CFPPA est satisfait d'être à l'interface entre la profession, les employeurs qui ont besoin de main d'œuvre et les demandeurs d'emploi. C'est le 3<sup>ème</sup> parcours mis en place avec les filières professionnelles (POEC porcine, CS transformation et CQP viti).

Mme MIRASSOU présente une délibération sur la liste complémentaire des enseignants référents chargés du suivi des élèves en entreprises.

**Délibération n°2020-2-52 / Adoptée à l'unanimité**

---

Mme LENDRES propose une délibération sur la participation au BAFA des élèves volontaires de première et terminale. Une convention est établie avec l'association éducation environnement pour négocier les tarifs pour les élèves. Cette formation coûte environ 600 € par élève. La participation financière du LPA est de 150 € par élève et plafonnée au total à 1 500 €.

**Délibération n°2020-2-54 / Adoptée à l'unanimité**

---

Elle poursuit par le stage « Passeport fédéral » proposé aux élèves volontaires de première section sportive en partenariat avec la FFME.

**Délibération n°2020-2-55 / Adoptée à l'unanimité**

---

Une délibération sur l'organisation pédagogique des voyages est proposée par les centres de l'EPLEFPA. Pour le LPA d'Oloron, il s'agit d'un stage d'évaluation pour obtenir le diplôme d'initiateur montagnisme dans le massif pyrénéen avec la section randonnée. Le LPA d'Orthez organise deux voyages ; la participation de la classe de seconde NJPF au concours de plaidoiries à Tulle et les classes de terminales AP et CGEA qui se rendront à Lescun pour une sensibilisation aux enjeux environnementaux. Le CFPPA renouvelle le déplacement du SIL Ovin Lait en Euskadi dans le cadre d'un échange

transfrontalier avec l'école des bergers d'Arantzazu. Le LEGTA propose le report d'un voyage avec les BTS 2 ACSE qui devait avoir lieu en octobre en Ecosse et qui se déroulera en mars en Normandie sur l'étude des systèmes de production et de transformation.

**Délibération n°2020-2-53 / Adoptée à l'unanimité**

---

Le financement de ces voyages est présenté. M. BASTIDA évoque une participation faible demandée aux familles en raison d'actions menées par les élèves. C'est également le cas au LEGTA avec les étudiants pour diminuer la participation familiale à 150 € maximum. Mme LENDRES annonce une participation des familles de 60 € pour le stage FFME et M. ARREBOLLE mentionne un budget voyage de 2 000 € pris sur le budget du centre. Il n'y a pas de participation financière pour les stagiaires. Cela rentre dans le cadre de la formation financée par le Conseil régional.

M. LASARROQUES souhaite faire remarquer que de mémoire, l'année dernière ou il y a deux ans, une délibération a été votée où il n'y avait aucune participation des lycées pour les voyages. Il pense qu'il ne faudrait pas prendre une délibération contradictoire avec celle précédemment votée.

Mme MIRASSOU précise que c'est le cas dans le cadre de voyages non obligatoires dans les référentiels. La participation des centres correspond à la prise en charge financière uniquement des accompagnateurs. Il n'y a pas de participation pour les élèves au LEGTA.

M. BASTIDA confirme que les frais occasionnés pour le LPA d'Orthez concernent les accompagnateurs.

Mme LENDRES indique que la convention avec la FFME permet le fonctionnement de la section sportive et que le LPA finance l'intervention d'un membre de la FFME pour délivrer les passeports montagnisme.

M. ARREBOLLE dit que le coût de cet échange transfrontalier de 2 000 € est pris sur budget pour répondre à de la facturation mais qu'il est intégré au coût de formation financé par le Conseil régional.

M. UTHURRY demande à M. LASARROQUES si les éléments apportés répondent à la remarque.

M. LASARROQUES dit qu'il n'était pas forcément d'accord avec la délibération prise il y a deux ans. Il pense que si les centres peuvent participer aux voyages, il est toujours positif d'envoyer les jeunes voir ailleurs. Il suggère d'annuler l'ancienne délibération, peut être lors d'un prochain conseil.

**Délibération n°2020-2-60 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. BASTIDA présente le renouvellement, après trois ans, de conventions de mutualisation avec le lycée Francis Jammes et le lycée des Métiers de Molière. Il précise que les relations partenariales concernant les espaces partagés (le self, le foyer, l'internat,...) avec le lycée Francis Jammes se sont améliorées.

**Délibération n°2020-2-61 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. SOMMER informe les membres qu'il a été interpellé par la DRAAF et le conseil de l'éducation du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine pour déposer un dossier de candidature « Label Internat du XXI<sup>e</sup> siècle » internat d'excellence avec une demande de cofinancement Etat/Région pour financer la restructuration des internats du LEGTA. Le LEGTA rencontre des difficultés de recrutement liées à la qualité d'hébergement. Ce dossier a été monté rapidement et finalisé vendredi dernier. L'établissement n'est pas engagé financièrement mais à la volonté de restructurer son internat.

**Délibération n°2020-2-62 / Adoptée à l'unanimité**

---

Mme CLEMENT propose une modification du calendrier de l'alternance 2020/2021 du CFAA. Cela concerne quatre formations pour différentes raisons (manque d'effectif, les calendriers CFA/CFPPA qui ne correspondaient pas, prise en compte de la crise sanitaire pour limiter les brassages dans les établissements, report de planning suite au décès d'un collègue).

### Délibération n°2020-2-56 / Adoptée à l'unanimité

---

## Projets

### Bilan d'étape des projets des exploitations et de la halle technologique

M. SOMMER précise que les directeurs d'exploitations participent aujourd'hui à une visioconférence avec le Conseil régional sur le thème de l'agro écologie.

Mme SAVARY dit qu'au CA de juillet, trois hypothèses avaient été présentées par rapport à l'alimentation du troupeau de vaches laitières. A partir de ces trois hypothèses, un travail de calcul sur les effectifs et les besoins en surface pour nourrir ces effectifs a été réalisé sur la base des rations actuelles. Ces calculs ont été présentés au conseil d'exploitation de novembre 2020. Le conseil d'exploitation a retenu le scénario d'alimenter le troupeau avec une base théorique de 50% de surface en pâturage au printemps et une baisse des effectifs. Pour cela, la parcelle échangée avec M. Pedarrieu (6.18 ha) est implantée en prairie depuis cet automne et une nouvelle parcelle, future prairie de 1 ha attenante au CFPPA va être affectée à l'exploitation par la Région. Le programme d'investissement relatif aux bâtiments d'élevage datant de 2013 devrait être prorogé pour 2 ans (limite au 31 décembre 2022). L'exploitation doit investir 340 000 € dont 110 000 € sur Fonds propres. Cette aide est conditionnée à l'obtention de la certification HVE de l'exploitation.

M. SOMMER précise qu'à l'origine le programme est de 550 000 € en investissement avec 80% de financement région. L'exploitation a déjà engagé des fonds et cette subvention a été prorogée plusieurs fois. Elle devait se terminer ce 31 décembre. Il était impensable que ce programme s'arrête comme cela car l'exploitation n'aurait pas pu supporter financièrement cette situation. Il remercie le Conseil régional d'avoir accepté de proroger de 2 ans ce programme. Il faut travailler et mettre en œuvre le scénario retenu sans tarder pour obtenir la certification HVE et l'aide du Conseil régional.

M. BUREAU, nouveau directeur de l'exploitation agricole d'Oloron, parle de données techniques stables sur les ateliers ovin ou bovin malgré le contexte avec des ateliers bien tenus. Les capacités de transformation ont augmenté avec l'agrandissement du saloir pour 720 fromages supplémentaires à affiner sur place. Ainsi, les contrats avec les grossistes et différents partenaires seront renégociés pour mieux valoriser ces fromages. Un projet arrivé à terme récemment et qui vient d'être mis en fonctionnement depuis une semaine est l'unité de traitement du petit lait. L'exploitation s'est engagée dans un projet de suivi analytique sur ces unités de traitement qui répondent à un besoin de la filière sur la gestion du lacto sérum (produit très polluant). Le Conseil régional a financé ce projet. Cette unité sera intégrée dans un programme plus large d'analyse des performances sur le long terme. Ce programme est organisé et suivi par le Conseil départemental. Des discussions sont en cours avec la chambre d'agriculture et l'Institut de l'élevage pour que l'exploitation d'Oloron puisse participer à des expérimentations sur l'utilisation de méteil dans les rations des ovins ou sur les nouvelles formes de traitement (homéopathie sur les agneaux).

M. DEPLAUDE évoque des résultats techniques stables sur l'atelier bovin. L'atelier de Prêt à gaver est pénalisé comptablement en raison de la crise sanitaire COVID 19 et des menaces de l'influenza aviaire. Actuellement, une salle de cours est aménagée sur l'exploitation et devrait être opérationnelle à la rentrée 2021. L'exploitation revient vers un système orienté et basé sur l'herbe. Le Conseil régional a permis l'acquisition foncière de 4,5 ha et d' 1,5 ha supplémentaire pour stabiliser et améliorer l'autonomie fourragère de l'exploitation, même si l'exploitation devra continuer à acheter un peu de paille et du concentré. L'étude réalisée par un étudiant de Montardon sur la transhumance comme alternative pour pallier au manque de foncier est à revoir. Enfin, un travail réalisé pour améliorer l'utilisation des surfaces des parcours à canards (rotation de maïs, agroforesterie) n'a pas été mis en œuvre en raison du contexte actuel.

M. SOMMER indique que deux personnes géraient la Halle. La directrice-adjointe, Mme LABAN DE NAYS est actuellement souffrante et sera absente pour plusieurs mois et un technicien, M. FUMAT, vient d'être recruté sur la halle technologique suite au départ de M. LOPEZ. L'objectif de la halle est d'accueillir les activités pédagogiques, d'être un atelier relais pour les professionnels et de développer une gamme de produits venant des trois exploitations de l'Agrocampus 64. La halle s'est trouvée dans une période creuse du fait qu'elle n'a pas fonctionné pendant plusieurs mois.

M. FUMAT parle d'un travail de réflexion sur plusieurs axes pour retrouver une rentabilité et tendre vers l'équilibre budgétaire, pour planifier les différentes activités (pédagogiques, prestations extérieures et production), calculer les coûts de revient, optimiser les matières premières, développer les circuits courts et les partenariats avec les trois exploitations, la cueillette de l'Aragnon, la SICA pyrénéenne,...

M. SOMMER précise que l'objectif en circuit court est de proposer des produits en restauration collective.

M. UTHURRY pense que cela fera l'objet d'échanges entre le Conseil régional et les directeurs d'exploitation de l'Agrocampus 64 lors de la visioconférence aujourd'hui.

M. SOMMER présente la délibération sur les conditions de commercialisation des produits des exploitations agricoles et de la Halle. Cette délibération a été préparée avec l'agent comptable et cadre les prix de vente (vente directe, vente à des organismes et entreprises, dépôt-vente).

**Délibération n°2020-2-63 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. BUREAU propose une délibération traditionnelle sur l'accueil et la gratification de stagiaires de Montardon en BTS PA ou du CFPPA en SIL OVIN pour alléger le travail de l'exploitation.

**Délibération n°2020-2-64 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. DEPLAUDE demande la sortie d'inventaire de biens de l'exploitation qui sont mis aux enchères sur le site des domaines. Il s'agit de biens obsolètes qui ne sont plus aux normes.

M. LARRERE dit qu'il faudrait indiquer sur la délibération les numéros d'inventaire de ces biens.

M. DEPLAUDE répond que ces biens ne sont pas à l'inventaire.

M. LARRERE indique qu'on ne les sort pas de l'actif puisqu'ils ne sont pas à l'inventaire.

**Délibération n°2020-2-65 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. DEPLAUDE poursuit par la délibération de mise en vente de ces biens.

**Délibération n°2020-2-66 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. SOMMER annonce trois projets pour 2021 : le plan de communication de l'Agrocampus 64, le projet LéaHandi@ccess et le Plan Local EPA2.

### **Plan de communication présenté par Mme LAPLACE NOBLE**

Il n'est pas facile de communiquer en cette période mais il faut penser au recrutement, toucher tous les publics, faire connaître l'Agrocampus 64 et l'évolution de l'enseignement agricole public. Aussi, l'Agrocampus a imaginé un plan de communication et mis en place un nouveau site internet afin de s'adresser aux apprenants, parents, communauté éducative, institutions et partenaires. L'Agrocampus 64 utilise différents moyens comme créer des événements, organiser les JPO, utiliser des outils de communication commun à tous les centres, participer aux réunions des différents partenaires, valoriser les projets pédagogiques à l'extérieur, participer aux forums et réunions d'orientation. Des actions ont déjà été menées telles que la création de Roll-Up communs par la promotion des filières, l'organisation de JPO

virtuelles en mai 2020 pour maintenir le recrutement et l'utilisation des réseaux sociaux pour communiquer largement. Pour 2021, l'Agrocampus 64 a prévu de participer à des salons virtuels. Il souhaite renouveler, en partenariat avec l'inspectrice de l'EN, le Webinaire de novembre à destination des psychologues de l'EN des CIO du département. Mme LAPLACE remercie Mme BLONDEAU, directrice du CIO, qui a coordonné cette action avec elle. Le prochain webinaire s'adressera aux professeurs principaux de 3<sup>ème</sup> de collège et de Terminales Lycées et aux CPE. L'Agrocampus souhaite faire venir au printemps 2021, le bus de l'aventure du Vivant. Les centres espèrent pouvoir maintenir en présentiel les prochaines JPO. L'objectif est d'apparaître davantage dans la presse locale, sur les réseaux sociaux. Un travail reste à faire pour valoriser tous les projets des centres mis en œuvre par les enseignants et formateurs.

Mme MIRASSOU dit que l'Agrocampus fait partie du réseau réana (réseau des établissements agricoles Nouvelle-Aquitaine). Ce réseau permet de monter des actions de communication communes (plaquettes, site internet réana), de mutualiser les frais pour notamment participer à des salons régionaux.

Mme BLONDEAU, directrice du CIO de Pau dit que les collègues ont apprécié le webinaire de novembre. La rencontre et les interventions étaient très intéressantes même si c'était un peu court. Le souhait serait de renouveler cette action en présentiel.

M. SOMMER rajoute que réana permet l'organisation de groupes de travail régionaux (entre exploitations, entre formateurs CFA/CFPPA,...). Dans le privé, les établissements du cneap savent très bien travailler en groupe. Il est important que les établissements publics puissent agir et communiquer ensemble. En juin 2020, les 22 établissements aquitains ont signé une convention sur la constitution du Complexe Régional d'Information Pédagogique et technique Agricole (CRIPT) de la région Nouvelle-Aquitaine. Le ministère demande à chaque établissement de présenter cette convention au conseil d'administration pour établir l'arrêté. Le siège social du CRIPT est à Brive et l'Agrocampus cotise 5 000 € par an pour son fonctionnement. La convention accompagne la délibération.

M. LAPORTE souhaite revenir sur les articles 3 « Membres associés » et 4 « composition » de la convention. Il voudrait savoir qui sont les membres.

M. SOMMER répond que le CRIPT peut intégrer d'autres membres en fonction des dossiers mais pour lui en Nouvelle Aquitaine, les membres sont les 22 directeurs publics de la région Nouvelle Aquitaine et le DRAAF et strictement personne d'autre.

Mme REGONDAUD rajoute que les CRIPT sont des vieilles inventions du ministère qui datent de 1981. L'idée est de mutualiser des moyens pour pouvoir mener des actions régionales. Ce n'est pas une création nouvelle. Avant 2015, il y avait trois régions et trois CRIPT avec trois établissements supports (Venours, Blanquefort et Brive-Objat). La première décision était de ne pas changer les trois CRIPT pour ne pas déstabiliser les trois établissements supports. Lorsque les établissements d'enseignement publics de la Nouvelle-Aquitaine se sont regroupés et fédérés sous l'emblème réana, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas financer les actions de la Nouvelle Aquitaine puisque chaque CRIPT avait comme champ d'action l'ex région à laquelle il appartenait. On s'est heurté à des refus de payer des factures qui étaient engagées par l'ensemble des établissements puisque le champ d'action n'était pas le bon. D'où la décision de modifier le CRIPT limousin pour permettre une mutualisation. Elle confirme que les membres fondateurs ne peuvent être que les établissements publics et que ça ne changera pas. Pour le moment, il n'y a pas de membres associés. Il pourra être décidé d'élargir à d'autres membres en fonction des actions. Les décisions seront prises par les membres fondateurs (22 EPL). Il n'y a aucun surcoût à cette création. Réana avait décidé bien avant d'avoir un CRIPT support d'avoir des cotisations annuelles fixées entre les EPL. Le CRIPT sera le support financier de ces actions.

M. LAPORTE voudrait savoir si des organisations syndicales siègent au conseil d'orientation et de concertation.

Mme REGONDAUD dit que le décret de 1981 ne le prévoit pas. Il y a les établissements fondateurs et un représentant du ministère. En général, le DRAAF délègue à son SRFD. Ce conseil existe depuis 40 ans et c'est la première fois que l'on demande si les organisations syndicales participent. Elle s'autorise à faire le mea-culpa de l'autorité académique qui n'a certainement pas suffisamment communiqué au sein du CTREA. Ce sera rectifié lors d'un prochain CTREA. Chaque établissement fondateur du CRIPT peut également amener des informations annuelles. Le conseil d'orientation et de concertation ne sera pas élargi où il faudrait changer un décret ce qui dépasse largement l'autorité académique de Nouvelle Aquitaine.

M. LASARROQUES se dit gêné de la démarche CRIPT. Juridiquement, ce CRIPT sera considéré comme un centre constitutif de l'EPL de Brive.

Mme REGONDAUD répond que comme l'a dit M. SOMMER précédemment, c'est un SACD et non un centre constitutif. On ne change pas la construction de l'EPL qui est défini pour sa constitution par la préfecture. Le CRIPT est un SACD avec un champ d'actions élargi à douze départements au lieu de trois.

M. LASARROQUES remercie Mme REGONDAUD pour ces précisions. Il indique que le SACD est le statut de la halle technologique de l'Agrocampus 64 et que le budget de la Halle est discuté en conseil d'administration. Cela signifie que le budget du CRIPT va être présenté au conseil d'administration de l'EPL de Brive. En tant que membre du conseil d'administration, il trouve normal puisque l'Agrocampus 64 est membre du CRIPT et paye une cotisation qu'il y ait un compte-rendu financier du CRIPT présenté au conseil d'administration de cet EPL avant de repasser au vote du Conseil d'administration financier de Brive pour pouvoir reconduire la cotisation chaque année. Cela laisserait la possibilité à l'Agrocampus 64 de demander de s'en retirer.

Mme REGONDAUD demande si la même chose a été demandée avec le CRIPT hébergé sur Blanquefort et qui a des actions culturelles avec le CRARC.

M. LASARROQUES répond qu'en 1981, il était jeune.

Mme REGONDAUD stipule que le CRARC fonctionne tous les ans. Il est porté par le CRIPT qui est le SACD de EPL de Blanquefort. Il n'y a jamais eu ce type de demande. Y a des statuts et des décrets. Comme le CRIPT est le SACD d'un EPL, en tant qu'établissement extérieur, il n'y a pas droit de regard sur le vote du budget d'un autre EPL qui est une entité autonome et décisionnaire.

M. LASARROQUES dit qu'il s'est sans doute mal exprimé. Il ne demande pas à voter le budget. Il souhaite avoir un compte-rendu financier de l'année écoulée du SACD.

M. SOMMER signale qu'il est normal, du fait que les établissements payent une cotisation, qu'un bilan financier annuel du CRIPT soit présenté au conseil d'administration de mars de l'Agrocampus 64. Cela peut être rajouté sur la délibération. On ne peut pas interférer dans la gestion financière de Brive. On sera sur du compte-rendu d'activités. Il espère que cet outil permettra de développer des axes tels que la communication et servira d'appui aux centres des EPL.

Mme REGONDAUD fait confiance aux directeurs d'EPL pour faire un compte-rendu auprès de leur conseil d'administration. Elle précise que cette mutualisation permet une énorme économie.

**Délibération n°2020-2-67 / Adoptée à la majorité- 9 abstentions**

---

#### **Présentation du projet LéaHandi@ccess par Mme LENDRES**

LéaHandi@ccess est un programme de recherche qui porte sur l'accessibilité au numérique pour les élèves ayant des troubles dys. Il regroupe l'IFE (Institut Français de l'Éducation), l'ENSFEA et trois établissements agricoles (EPL de Marmilhat, le LEGTA de Toulouse et le LPA Oloron). L'équipe d'Oloron qui travaille sur ce réseau est formée depuis des années et elle participe à ce projet depuis deux ans. La première année, le tableau blanc numérique interactif était privilégié pour éviter la prise de notes des élèves. Une demande a été faite auprès du Conseil régional pour obtenir une classe mobile. Le dossier a pris du retard avec la crise sanitaire et il a été relancé en début d'année scolaire. Le LPA vient d'obtenir une réponse pour la prise en charge de 20 ordinateurs.

#### **Présentation du plan local EPA2 par Mme MIRASSOU**

Le plan local enseigner à produire autrement n°2 vient de sortir avec un cahier des charges afin que les établissements déposent la déclinaison de ce plan. 4 axes structurants ont été déterminés :

- Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie
- Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et préparer aux transitions
- Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstrateur et d'expérimentation
- Développer l'animation des territoires et l'essaimage des pratiques innovantes.

Un groupe de travail a été constitué et se réunira mardi prochain.

Mme CLEMENT propose une délibération sur les changements de rémunération des emplois de droit public du CFAA. Il s'agit de changements de grilles pour 4 surveillants et un formateur.

**Délibération n°2020-2-68 / Adoptée à l'unanimité**

---

Elle poursuit par la demande de création de 3 emplois pour éviter d'être bloqué lors de recrutement. Un congé de maternité est annoncé.

**Délibération n°2020-2-69 / Adoptée à l'unanimité**

---

Enfin, elle propose la fermeture d'emplois gagés qui seront inoccupés à partir de janvier 2021.

**Délibération n°2020-2-70 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. ARREBOLLE soumet une délibération classique sur des changements de rémunérations d'emplois.

**Délibération n°2020-2-71 / Adoptée à l'unanimité**

---

Il poursuit par des modifications d'emplois créés à temps partiel et demande une modification à temps complet. Cela fait suite à l'évolution des marchés publics et aux résultats de la 4<sup>ème</sup> campagne 2020. C'est pour anticiper les modalités de recrutement.

**Délibération n°2020-2-72 / Adoptée à l'unanimité**

---

Mme AUDURIEAU informe les membres d'un contentieux avec un personnel de droit privé qui menace de mettre l'Agrocampus 64 au tribunal. L'établissement a pris un avocat et un protocole d'accord a été mis en place. La délibération présentée concerne la prise en charge des frais d'avocat dans le cadre de cette procédure amiable et l'indemnisation du personnel. Le personnel ne touchera pas la totalité de la somme mentionnée sur la délibération car il y a la déduction de la CSG et du RDS.

M. LASARROQUES s'interroge sur l'indemnité du personnel. Il y avait 5 504 € d'arriérés et 1 800 € de frais d'avocat

Mme AUDURIEAU répond que certains types d'indemnités ne sont pas soumis à charge.

M. LARRERE indique que le compte d'imputation 64148 mentionné sur la délibération n'existe pas. Ce compte n'est pas dans l'instruction comptable. Il suggère de l'enlever.

M. SOMMER propose d'inscrire à la place le compte 64.

**Délibération n°2020-2-73 / Adoptée à l'unanimité**

---

Mme AUDURIEAU présente une modification de la délibération traditionnelle sur l'attribution des logements de fonction suite à une inversion de deux logements sur le LEGTA.

**Délibération n°2020-2-74 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. SOMMER aborde la nouvelle note de service sur les emplois gagés et leur transfert de l'Etat vers les établissements. Les établissements vont devoir être en capacité de gérer les payes dès janvier 2021. L'Agrocampus manque de visibilité pour dire si tout sera prêt en janvier et si l'administratif pourra appliquer la note de service.

M. LARRERE rajoute que les agents comptables ne sont actuellement pas en capacité de procéder au règlement.

M. LASARROQUES indique qu'à ce sujet, l'ensemble des organisations syndicales qui ont participé en novembre aux négociations, ont plutôt assisté à un monologue avec une note de service applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Depuis 2018, le MAA connaît la date butoir et les services administratifs ne sont pas prêts. Les personnels sur des emplois gagés restent fonctionnaires. Les organisations syndicales sont opposées au changement de statut ; de fonctionnaire d'Etat à fonctionnaire d'EPL. Derrière l'obligation de mise en œuvre de la note de service « on vire » les emplois gagés du MAA dans les EPL. Ces agents ont des arrêtés de nomination. Le cabinet du ministre a été saisi à ce sujet. Il est demandé de statuer en conseil d'administration d'EPL. Cela signifie que si dans trois ans, lors du renouvellement du conseil d'administration, celui-ci refuse la prise en charge des agents, il pourrait y avoir des mutations dans l'intérêt du service. Il demande si Mme REGONDAUD pourrait apporter un éclairage.

Mme REGONDAUD répond qu'elle n'a pas de mandat et pas d'éléments à apporter.

M. LASARROQUES lui demande de bien vouloir faire remonter cette intervention.

Mme REGONDAUD dit que ce sera fait. Elle précise que dans les conseils d'administration auxquels elle a participé, il n'y a pas eu d'intervention à ce sujet. Les personnels n'ont peut être pas pris la mesure de la note de service.

Mme AUDURIEAU fait le point sur les travaux et les investissements. C'est une année blanche en raison d'un changement de personnel à la SEPA. Les contacts sont réactifs avec la SEPA et le Conseil régional. Une réunion s'est déroulée avec M. ALMERAS du Conseil régional et Mme SCMITT chargée d'opération à la SEPA, sur l'étude de faisabilité de l'ensemble des logements de fonction du LEGTA (10 habitations) et les différents scénarios. Il s'agirait d'une reconstruction totale en 3 phases sur 5/6 ans pour un budget de 2 millions d'euros. Un projet de local pour les agents technique entre la parcelle bio et le bâtiment du CFPPA et une demande de crédit pour l'agrandissement et la rénovation des ateliers pédagogiques sont en cours. La rénovation de la résidence étudiante devrait démarrer à l'automne ou l'hiver prochain avec un budget de 1 million d'euros.

M. SOMMER rappelle que le plateau technique pour la filière SAPAT est engagé sur Oloron. Un mobil-home du CFAA est déplacé sur l'exploitation d'Orthez. L'Agrocampus 64 est bien suivi par le Conseil régional Nouvelle Aquitaine ainsi que par la mairie et le conseil départemental pour l'éclairage à l'entrée du LEGTA et il les remercie. Deux lampadaires devraient être rajoutés.

Mme PIZEL informe les membres que les deux éclairages seront installés entre les semaines 51 et 52.

## Aspects sécurité

Mme AUDURIEAU fait le point sur la sécurité de l'établissement. Depuis la rentrée 2020, l'actualité est riche en matière de sécurité. Les exercices incendie et ppms ont été effectués. La matinée du 18 novembre 2020, le LEGTA a reçu la visite de la commission sécurité. Les documents officiels et les rapports ont été présentés et la commission a émis un avis favorable. La semaine suivante, le LEGTA a accueilli M. PALARDY, inspecteur en santé et sécurité au travail au MAA. Il a présenté des actions en matière de sécurité. Il a rencontré les personnels des cuisines, des laboratoires, de l'entretien et de l'atelier. Il s'est rendu sur l'exploitation agricole. Il a visité les bâtiments et vu les ouvriers. Il a présenté un bilan en présence de Mme AUDURIEAU et de M. SOMMER. Dans ses conclusions, la reconstruction des ateliers est apparue nécessaire et il a préconisé des pistes à suivre pour ce dossier ainsi que la relance du dossier sur l'évaluation des risques professionnels. Il a également indiqué que le logiciel de gestion indexa utilisé sur l'établissement n'est plus adapté. La CoHS se réunit demain pour effectuer le bilan, présenter un logiciel qui fonctionne bien dans d'autres régions et créer un COPIL constitué d'agents. Pour 2021, la liste des secouristes sur l'Agrocampus 64 et l'inventaire des machines dangereuses vont être établis. L'établissement veillera à la mise en place d'une diffusion plus large d'informations sur la prévention des risques et la sécurité avec la réalisation de fiches de prévention et la mise en œuvre d'un plan de formation pour l'habilitation ou la mise à niveau des agents.

M. SOMMER dit avoir été interpellé par un représentant des personnels sur un problème de sécurité et d'accès piéton au LPA d'Oloron et pour travailler sur la charte informatique de l'établissement avec un droit à la déconnexion des personnels. Durant le confinement, des parents ont reprochés à des personnels de ne pas répondre le week-end.

M. UTHURRY dit que la crise sanitaire a amené la découverte du télétravail avec ses avantages mais aussi quelques dérives. Il faut veiller à encadrer ces pratiques. Pour le dossier sécurité sur Oloron, le sujet va être relancé. Le propriétaire de la route concerné est le département et il n'y a pas de place pour réaliser une bordure sécurisée sur cette route.

M. LANOT rappelle que M. PELANNE, élu départemental, devait interroger les services du département sur ce dossier et qu'il n'y a pas eu de retour. Comme cela a déjà été évoqué en Conseil d'administration, l'hypothèse est de prévoir un trottoir, lors de la déviation. Avec le changement d'horaire, il y a peu de visibilité sur cette route et en fin de journée, une forte fréquentation. Il y a une piste forestière qui pourrait être aménagée et réduire l'accès piéton sur cette partie de voie dangereuse. Concernant la charte informatique, il demande le droit à la déconnexion avec des garde-fous. Le télétravail et ses limites ont été expérimentés et doivent être inscrits dans la charte informatique de l'Agrocampus.

M. UHTURRY dit que souvent les femmes en payent le prix et que parfois, le travail se fait la nuit après avoir géré les enfants la journée. Il faut donc maîtriser et encadrer le télétravail.

Mme AUDURIEAU présente la délibération habituelle sur la fermeture administrative des centres durant les vacances.

**Délibération n°2020-2-75 / Adoptée à l'unanimité**

---

Elle poursuit par la présentation des tarifs 2021 sur l'hébergement, la restauration, les locations et prestations. Les tarifs d'hébergement et de restauration sont fixés par le Conseil régional Nouvelle Aquitaine et ceux pour les locations et prestations sont proposés par l'Agrocampus 64.

**Délibération n°2020-2-76 / Adoptée à l'unanimité**

---

Avec le renouvellement de certains membres du conseil d'administration, la liste des membres désignés pour participer aux commissions d'appel d'offres et d'achats pour la passation de marchés publics doit être mise à jour. Deux marchés sont en prévision (produits d'entretien et transports). Parmi les membres, Mme ZEGDANE et Ms LAPORTE, PARODI et ROTUREAU proposent leur candidature et sont désignés comme membres ayant voix délibérative sur ces deux commissions.

**Délibération n°2020-2-77/ Adoptée à l'unanimité**

---

Elle propose la délibération sur les admissions en non valeur. Elle fait remarquer le faible montant de ces admissions et le très bon niveau du recouvrement sur l'Agrocampus 64.

**Délibération n°2020-2-78 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. GUICHENDUCQ fait part de la demande de remise gracieuse d'une mère pour son fils apprenti au CFAA afin de solder le voyage réalisé en Andalousie. La demande écrite anonymée est jointe à la délibération.

**Délibération n°2020-2-79 / Adoptée à l'unanimité**

---

Mme SAVARY présente une demande de régularisation d'écritures comptables entre l'exploitation agricole de Montardon et la coopérative Pau Euralis. En effet, depuis plusieurs années, il existe un différentiel de restes à recouvrer dus par la coopérative et qui aurait été compensé par déduction de sommes dues par l'Agrocampus. Un travail a été mené pour trouver des explications à ces écarts. A ce jour, il n'a pas été possible d'identifier les factures concernées par les absences de mandatement. La régularisation est évaluée à 17 867,36 €.

**Délibération n°2020-2-80 / Adoptée à l'unanimité**

---

Mme GRECHEZ propose une régularisation des sorties d'actifs réalisée l'année dernière sur les biens situés dans l'ancienne structure du LPA d'Orthez.

**Délibération n°2020-2-81 / Adoptée à l'unanimité**

---

Elle poursuit par la demande de sortie d'inventaire de matériels qui ne sont plus en état ou plus utilisés et mis en vente par les domaines.

**Délibération n°2020-2-82 / Adoptée à l'unanimité**

---

Enfin, elle présente la liste des biens sortis de l'inventaire et mis en vente aux enchères.

**Délibération n°2020-2-83 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. UTHURRY propose l'adoption du rapport du directeur de l'Agrocampus 64 qui vient d'être présenté.

**Délibération n°2020-2-59 / Adoptée à l'unanimité**

---

M. SOMMER indique une modification de la délibération présentée au conseil d'administration de juillet 2020 concernant le compte d'affectation des résultats de l'exercice 2019. L'affectation doit se faire au compte 1062 et non au 10621.

**Délibération n°2020-2-84 / Adoptée à l'unanimité**

---

## Aspects budgétaires

### **Présentation de la décision modificative n°2 au budget 2020 par Mme AUDURIEAU (cf. diaporama)**

La décision modificative n° 2 au budget 2020 de l'EPL 64 est présentée avec un déficit de 91 698 € en fonctionnement.

Cette décision modificative de fin d'année a été calculée de la manière la plus précise possible quant à l'évaluation des dernières dépenses de l'exercice ainsi que de ses produits à venir afin de respecter l'annualité du budget.

Comme les membres peuvent le voir, ce déficit a été contenu en limitant drastiquement les dépenses, cette fin d'année, d'environ 258 000 € ce qui représente un effort de 3 % par rapport à nos prévisions. Par ailleurs, les recettes ont été confortées de + 59 000 € grâce à une meilleure collecte de Taxe d'apprentissage pour les établissements de formation initiale et à des révisions de financement des coûts apprentis par les OPCO.

Les établissements de formation initiale subissent la répercussion de l'impact COVID avec des pertes envisagées aux alentours de 69 000 € essentiellement en raison des diminutions de recettes des services d'hébergement et de restauration et de l'absence d'accueil de groupes extérieurs durant l'été. A cela s'ajoutent des coûts supplémentaires en matière de produits et matériels spécifiques COVID.

Le CFPPA dont les financements n'ont pas été maintenus durant le confinement et qui ne pouvait pas émarger au chômage partiel voit sa situation devenir déficitaire cette année pour environ 175 000 €.

Le CFA quant à lui, présente un résultat positif exceptionnel en raison d'une meilleure prise en charge du coût contrat apprenti.

Les exploitations et la halle sont déficitaires à hauteur de 401 000 €.

- Ce déficit concerne majoritairement l'exploitation de Montardon qui a dû comptabiliser sur 2020 deux régularisations pour un montant de quasiment 100 000 €. Une subvention de 80 000 € du Conseil Régional qui n'a jamais été versée depuis 2015 (dossier évoqué au CA du mois de juillet) ainsi que des régularisations à hauteur de 17 800 € avec la coopérative Euralis.

- La halle quant à elle est déficitaire à hauteur de 41 850 € en raison de sa fermeture durant le confinement, mais aussi de la régularisation d'un dossier contentieux avec un personnel dont le coût a pu être limité à 9 864 € grâce à une négociation amiable. Un nouveau projet d'organisation devrait permettre d'arriver à l'équilibre de ce centre très rapidement.
- L'exploitation agricole d'Oloron enregistre un léger déficit de 12 350 € et celle d'Orthez des pertes à hauteur de 38 000 €.

La capacité d'autofinancement de l'établissement au vu de ces derniers chiffres s'est bien rétablie et le prélèvement sur le Fonds de Roulement est limité à 59 163 €.

Les Montants des fonds de roulement sont les suivants :

- Brut 2 492 624 €
- Net 1 859 056 €

Equivalent à environ 80 jours de fonctionnement.

Ce redressement financier a fait gagner la valeur de dix jours de fonctionnement puisqu'il n'était que de 70 jours environ à l'issue de la DM1.

M. SOMMER rajoute qu'on devrait approcher de l'équilibre pour le fonds de roulement 2020. Il y a un gros problème de trésorerie au niveau du versement des OPCO. Il manque 1 million d'euros par mois sur le budget de l'Agrocampus 64. Ce qui n'est pas évident pour assurer le paiement des salaires.

M. LARRERE précise qu'il y a actuellement 600 000 € de trésorerie au lieu d'un million à la même date, il y a un an.

M. LASARROQUES dit que le problème des exploitations agricoles est récurrent dans tous les EPL. Il faudrait un débat de fond pour voir comment sécuriser les budgets de fonctionnement des exploitations et éviter que les déficits soient compensés par d'autres centres. Les exploitations font de l'expérimentation sur l'agro écologie. Il faut prendre la mesure de ces situations. Si on regarde les déficits cumulés des dix dernières années, c'est catastrophique. Il interpelle le président du conseil d'administration pour savoir ce qu'il en pense.

M. UTHURRY prend note de ce qui est dit et de la limite de la solidarité financière. Il faut trouver un équilibre. Le soutien de la formation des agriculteurs va rejoindre le soutien à la filière. L'approche sur les lycées agricoles sera intégrée à la dimension de la feuille de route Néo Terra. Il faut être vigilant sur les différents plans de relance (internat d'excellence) pour trouver matière à regarder avec bienveillance les déficits des exploitations agricoles. Une réunion est prévue la semaine prochaine. L'exploitation de Montardon a rencontré des difficultés avec le marché du lait. Elle est déficitaire pour des raisons précises et a fragilisé le budget de l'EPL.

### **Présentation du budget primitif 2021 par Mme AUDURIEAU**

Pour information, l'Agrocampus 64 n'avait plus connu un budget équilibré et de surcroît excédentaire de 412 300 € depuis 2014.

Les budgets après DM2 ont sensiblement été reconduits puisque l'on note une évolution de 100 000 € des dépenses qui passent le cap des 8 millions d'Euros.

La plus grosse variation provient du budget du CFA en progression de 164 000 € tandis que celui du CFPPA évolue de + 59 000 €.

Tous les autres centres ont fait des prévisions de dépenses prudentes afin de tendre à l'équilibre de leur budget.

Malgré tout, la formation initiale est déficitaire à hauteur de 41 000 €, tandis que le CFPPA limite son déficit à hauteur de 18 000 €.

Le CFA continue sur sa lancée avec un excédent prévisionnel de 648 000 €, mais surtout les exploitations et la halle limitent leurs pertes à 177 000 € avec même un budget en équilibre pour la halle et des pertes limitées à 13 835 € pour Orthez et 5 400 € pour Oloron.

L'exploitation de Montardon poursuit ses efforts avec un déficit maîtrisé à hauteur de 158 000 €.

De ce fait, tous les autres indicateurs repassent au vert avec une CAF largement positive à + 502 776 € et un apport prévisionnel au fonds de roulement à hauteur de 322 336 €.

Les investissements ont été limités aux crédits régionaux obtenus ou en cours à hauteur de 817 000 €. Ils concernent essentiellement l'exploitation de Montardon pour 360 000 € pour laquelle nous avons obtenu un report exceptionnel de deux ans pour mettre en œuvre le solde de la subvention régionale et relancer les travaux nécessaires.

253 000 € concerneront un solde de subvention régionale du CFA pour des achats de matériels.

La formation initiale et le CFPPA limiteront leurs achats à des véhicules ou des matériels d'intendance ou pédagogiques.

Le nouvel apport prévisible au fonds de roulement de l'établissement à hauteur de 332 336 € permet de conforter à nouveau le nombre de jours de fonctionnement à hauteur de 115.

M. LASARROQUES se veut réservé sur le chiffre affiché pour le CFAA car il est lié aux contrats gérés par les OPCO. La situation est compliquée puisque France compétences a dû faire un emprunt par manque d'argent. Il y a un excellent résultat de l'apprentissage mais une baisse de la prise en charge des contrats. Les 648 000 € annoncés pourraient terminer à plus ou moins 100 000 €.

Les délibérations sur la DM2 au budget 2020 et le budget primitif de 2021 sont mises au vote.

**Délibération n°2020-2-85 / Adoptée à l'unanimité**

---

**Délibération n°2020-2-86 / Adoptée à l'unanimité**

---

### Questions diverses

M. SOMMER dit qu'il n'y a pas de question diverse.

M. HERVE souhaite au titre des anciens élèves, saluer l'arrivée de M. SOMMER. Le contexte n'a pas permis au bureau des anciens élèves de le rencontrer mais c'est prévu prochainement. L'année 2021 sera particulière. Il discutera avec M. SOMMER de la rencontre annuelle des anciens. Les JPO, vu le contexte, se dérouleront en visioconférence ou en présentiel.

M. SOMMER répond que pour l'instant la JPO de janvier est prévue en présentiel et que si la situation ne le permet pas elle se déroulera en virtuel. Les décisions seront sans doute prises au dernier moment mais sa porte est ouverte pour en discuter.

M. HERVE précise que le bureau doit prendre une décision sur l'organisation du repas traditionnel des anciens élèves.

M. LAPORTE évoque la situation du LPA d'Orthez par rapport au poste d'infirmière. Actuellement le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a mis à disposition du LPA, l'infirmière du lycée Francis Jammes. Il voudrait savoir si on peut envisager le recrutement d'une infirmière au LPA d'Orthez en cas de difficulté avec le poste d'infirmière au lycée Francis Jammes.

M. SOMMER répond que dans le cadre des expertises d'emplois, l'Agrocampus 64 a demandé un poste d'infirmière au ministère si la DRAAF ne peut pas signer un protocole d'accord avec la rectrice pour que leur infirmière travaille sur les deux sites. Les infirmières de l'Agrocampus 64 se sont rendues au LPA d'Orthez pour apporter leur aide. Deux pistes sont envisagées ; une convention entre la DRAAF et le rectorat ou la création d'un poste ou d'un demi poste.

Mme MIRASSOU dit que la demande est actée dans le compte-rendu de l'expertise d'emploi.

M. UTHURRY clôture la séance à 12h33.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard UTHURRY